



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 21 octobre 2016

N° 2016-644

Convocation du 14 octobre 2016

Aujourd'hui vendredi 21 octobre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Alain DAVID
Mme Anne BREZILLON à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Max GUICHARD
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h15
M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h25
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne WALRYCK jusqu'à 10h30
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Christine BOST à partir de 12h20
M. Jean-Pierre TURON à M. Michel HERITIE jusqu'à 11h15
M. Erick AOUIZERATE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h20
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Florence FORZY-RAFFARD jusqu'à 10h10
Mme Brigitte COLLET à Mme Chantal CHABBAT jusqu'à 10h15
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY jusqu'à 10h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 11h40
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Anne WALRYCK à partir de 11h45
M. Marik FETOUEH à M. Yohan DAVID à partir de 11h50
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUEH jusqu'à 10h10
M. Jacques GUICHOUX à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 11h50
Mme Martine JARDINE à M. DELLU jusqu'à 10h45 et à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 9h45
Mme Christine PEYRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h55
Mme Arielle PIAZZA à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h40
M. Fabien ROBERT à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h35
Mme Elizabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 11h30 et M. Jacques PADIE à partir de 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 octobre 2016 Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	Délibération N° 2016-644
---	---	---

Gestion des aires d'accueil des gens du voyage
Convention d'aide au fonctionnement pour l'année 2016
Département de la Gironde - Bordeaux Métropole -
Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de l'habitat et de la compétence « aménagement, gestion et entretien des aires d'accueil » qui lui est désormais dévolue depuis 2015, Bordeaux Métropole assure la gestion de 8 aires d'accueil des gens du voyage implantées sur son territoire.

Elle participe aussi financièrement à la gestion de deux aires intercommunales situées hors territoire métropolitain mais contribuant à répondre aux obligations du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) de deux communes de la Métropole que sont Martignas-sur-Jalle (sur Saint-Jean d'Illac) et Parempuyre (sur Le Pian Médoc).

Pour 2016, le nombre total de places des aires d'accueil des gens du voyage conformes aux normes techniques du décret n°2001-569 du 29 juin 2001 et répondant au schéma précité est sur la Métropole de **200 places** ventilées comme suit :

- aire n° 1 : Bègles « des 2 Esteys » : 24 places,
- aire n°2 : Bordeaux « la Jallère » : 32 places,
- aire n°3 : Bruges « Campilleau » : 26 places,
- aire n° 4 : Le Haillan/ Eysines « Jallepont » : 24 places,
- aire n° 5 : Mérignac « la Chaille » : 48 places,
- aire n°6 : Saint-Aubin de Médoc : 16 places,
- aire n°7 : Saint-Médard-en- Jalles : 30 places.

L'aire d'accueil de Villenave d'Ornon reste hors du cadre de cette convention pour l'année 2016, la délégation de service public la concernant ne se terminant qu'au 31 décembre 2016.

La gestion administrative et financière pour les 7 aires précitées est assurée pour le compte de la Métropole dans le cadre d'un marché, par lots distincts, correspondant à chacune d'entre elles avec un gestionnaire unique : Aquitanis.

Le département de la Gironde participe financièrement selon son règlement d'intervention au fonctionnement de l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage sur son territoire en vertu de sa compétence sociale et notamment concernant la mise en œuvre du projet social éducatif en direction des familles des gens du voyage résidant sur les aires. Pour mémoire, en 2015, la subvention octroyée par le Département a été de 121 250 €.

Par courrier en date du 11 avril 2016, la Métropole a fait part d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de la gestion 2016 des aires d'accueil des gens du voyage sur la base de la présentation d'un budget prévisionnel de 1 088 102 €.

Après un examen de cette demande par la commission permanente du département de la Gironde, le 4 juillet 2016, le Département a fait part de sa décision de consentir une subvention de 200 000 € à Bordeaux Métropole pour la gestion de ses aires pour l'année 2016. Cette subvention est accordée au titre du nouveau règlement d'intervention du Département, soit sur la base du taux d'intervention de 25 % des frais de fonctionnement retenus avec un plafond de 4000 € par place et par an, soit une aide maximale du Département de 1 000 € par place et par an.

Ainsi, il est proposé de signer la convention fixant les modalités d'attribution de cette aide dont un exemplaire est joint en annexe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales portant sur l'exercice de la compétence aménagement, gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage par la Métropole,

VU la délibération n° 2015/0207 du 10 avril 2015 portant sur le transfert de compétence habitat au profit de la Métropole,

VU la délibération n°2015/0317 et n°2015/0318 du 29 mai 2015 portant sur la gestion administrative et financière des aires d'accueil des gens du voyage,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a la volonté de consolider son partenariat avec le département de la Gironde et de bénéficier de son expertise et de son soutien financier dans le cadre du fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage notamment dans son volet social,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 2 : de percevoir la recette résultant de l'aide au fonctionnement pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage du Département au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 74, compte 7473.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 octobre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE :
3 NOVEMBRE 2016

PUBLIÉ LE :
3 NOVEMBRE 2016

Pour expédition conforme,
le Vice-président,

Monsieur Jean TOUZEAU